

Numéro	CFVU/2025-07-01/05
Date de mise en ligne sur intranet (interne)	26/09/2025
Date de mise en ligne sur internet (externe)	14/10/2025
Date de transmission au Recteur	14/10/2025

**Commission de la formation et de la vie universitaire de l'université Paris 1
Panthéon-Sorbonne**

**Délibération du 1^{er} juillet 2025 relative au règlement des études du master mention
« méthodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises (MIAGE) » de l'UFR
de mathématiques et informatique, au titre de l'offre de formation 2025-2030**

La COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 712-2, L. 712-6 et L. 712-6-1, L. 612-5 à L. 612-6-1 et L. 613-1 ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;

Vu les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, et notamment leur article 23 ;

Vu le règlement intérieur de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, et notamment son article 46 ;

Vu la délibération n° CA/2025-04-24/01 du conseil d'administration du 24 avril 2025 portant résultat de l'élection de Madame Christine NEAU-LEDUC en qualité de Présidente de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu la délibération n° CFVU/2023-11-14/05 de la commission de la formation et de la vie universitaire du 14 novembre 2023 portant approbation du cadre de réflexion et des maquettes-types de l'offre de formation 2025-2030 des premiers et deuxièmes cycles.

Après en avoir délibéré,

REJETTE le règlement des études du master mention « méthodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises (MIAGE) » de l'UFR de mathématiques et informatique, au titre de l'offre de formation 2025-2030, ci-après annexé.

Délibération CFVU/2025-07-01/05	
Nombre de membres en exercice (pour rappel)	40
Nombre de membres présents ou représentés	39
Nombre de refus de prendre part au vote	0
Nombre de pour	17
Nombre de contre	19
Nombre d'abstentions	3

Paris, le 12 septembre 2025

La Présidente de l'université
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

L'original de cette délibération est disponible dans les locaux de la direction des Affaires juridiques et institutionnelles au centre Panthéon situé 12, place du Panthéon, 75231 Paris.

Modalités de recours : Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, lorsqu'elle y donne lieu, de sa transmission au Recteur d'académie.



**REGLEMENT DES ETUDES DE LA MENTION
DU MASTER
METHODES INFORMATIQUES APPLIQUEES A LA GESTION DES ENTREPRISES
(MIAGE)**

Vu le code de l'éducation, notamment son livre VI ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master ;
Vu le règlement général du diplôme national de master adopté par la CFVU du 15 octobre 2024 ;

Lorsque les principes dérogatoires des parcours de la mention ne sont pas spécifiés, le règlement des études général s'applique. Les principes dérogatoires énoncés ci-après prévalent.

REGLEMENT DES ETUDES SPECIFIQUE MASTER

Mention : MIAGE

Tableau structuration de la mention

Intitulé du parcours/étape	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Parcou rs diplôm ant	Parcou rs à adosse ment multipl e	Parcou rs dispen sé en langue étrangè re	Parcou rs à distanc e	Parcou rs délocal isé (hors campu s)	Parcou rs en partena riat	Nom et localisation du partenaire	Parcours en apprentissage ou contrat de professionali sation	Accès Mon Master au parcou rs M1	Intitulé(s) parcours M1 amont ou pré-requis
M1 Sustainable Business Informatics (SBI)		M1								x	x	
M1 Intelligent Business Informatics (IBI)		M1								x	x	
M2 Sustainable Business Informatics (SBI)		M2	x		x					x		M1 Sustainable Business Informatics (SBI)
M2 Intelligent Business Informatics (IBI)		M2	x		x					x		M1 Intelligent Business Informatics (IBI)

Clauses particulières pour chaque parcours : liste des clauses possibles (compléter le cas échéant les 2 tableaux ci-dessous)

Lorsque ces clauses ne sont spécifiées pour un parcours, le règlement général s'applique

Tableau 1, clauses spécifiques 1

Parcours			Langue		Examens		Stage	Notation	
Intitulé du parcours/étape	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Langue principale d'enseignement	Organisation des examens	Organisation des sessions d'examen	Nature des stages	Durée minimale du stage	Présence matières non notées (VAL)	Présence U.E. non notées (VAL)
M1 Sustainable Business Informatics (SBI)		M1	français	en cours de semestre	Mixte	obligatoire	2 mois minimum	x	
M1 Intelligent Business Informatics (IBI)		M1	français	en cours de semestre	Mixte	obligatoire	2 mois minimum	x	
M2 Sustainable Business Informatics (SBI)		M2	anglais	en cours de semestre	Mixte	obligatoire	5 mois minimum	x	
M2 Intelligent Business Informatics (IBI)		M2	anglais	en cours de semestre	Mixte	obligatoire	5 mois minimum	x	

Tableau 2, clauses spécifiques de validation

Parcours			Validation				
Intitulé du parcours/étape	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Note minimale (matières notées)	Validation obligatoire (matières non notées)	Note minimale (U.E. notées)	Validation obligatoire (U.E. non notées)	Note minimale (regroupement U.E.)
M1 Sustainable Business Informatics (SBI)		M1		x	x		x
M1 Intelligent Business Informatics (IBI)		M1		x	x		x
M2 Sustainable Business Informatics (SBI)		M2		x	x		x
M2 Intelligent Business Informatics (IBI)		M2		x	x		x

1- Modalités d'accès

Dans le cadre de l'apprentissage, l'étudiant admis est autorisé à s'inscrire à cette formation que s'il dispose d'un contrat d'apprentissage sur une période de 12 ou 24 mois compatible avec les contraintes de l'alternance et dans la limite des capacités d'accueil.

7- Dispositions spécifiques de validation

Validation pour l'année M1 des parcours « Intelligent Business Informatics » et « Sustainable Business Informatics » :

Le semestre 1 est validé si la moyenne pondérée des UE du semestre est supérieure ou égale à 10 et si les éléments constitutifs de l'UE4 non notés sont validés.

Le semestre 2 est validé si les UE « projet » et UE « Mémoire » ont une note supérieure ou égale à 10 et si la moyenne pondérée des UE1, UE2, UE3, UE4 est supérieur ou égale à 10 et si les éléments constitutifs de l'UE4 non notés sont validés.

L'année de M1 est validée si chacun des deux semestres (S1 et S2) est validé.

Validation pour l'année M2 des parcours « Intelligent Business Informatics » et « Sustainable Business Informatics » :

Le semestre 3 est validé si la moyenne pondérée des UE du semestre est supérieure ou égale à 10 et si les éléments constitutifs de l'UE1 non notés sont validés.

Le semestre 4 est validé si chacune des UE est validée et si les éléments constitutifs de l'UE1 non notés sont validés.

L'année de M2 est validée si chacun des deux semestres (S3 et S4) est validé.